

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3185 - Mardi 26 Juin 2018 - Prix : 200 Fc

ARRIVÉE DE LA MISSION DE L'UA

Souef El-Amine : "notre souhait, c'est de voir tout le monde à bord"



AFFAIRE DE LA MARCHÉ DU VENDREDI 22 JUIN

12 mois de sursis requis contre Moustoifa, Wadaane et Razida

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Juin 2018**

Lever du soleil:
06h 27mn
Coucher du soleil:
17h 54mn

Fadjr : 05h 14mn
Dhouhr : 12h 13mn
Ansr : 15h 07mn
Maghrib: 17h 57mn
Incha: 19h 09mn



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le SNEUC lance un préavis grève

Le Syndicat national des enseignants de l'Université (SNEUC) a, lors d'une Assemblée Générale extraordinaire, évoqué le gel du deuxième tour de l'élection du président de l'Université et la crise financière chaotique qui frappe l'institution. Un débat large de plus de 2 heures qui était fructueux. Pour les syndicalistes, « ce long débat n'a pas été inutile car les interventions, certes longues, mais ont opté pour les mêmes résolutions ».

Les soixante-cinq enseignants présents dans l'AG à l'Ifere ont conclu que « le gouvernement, nous tourne en bourrique ». Ces derniers promettent ne pas se laisser faire. Ce n'est pas la première fois que le SNEUC réagit contre les reports de l'élection à la présidence de l'institution, mais en aucun moment le déclenchement d'une grève n'a été envisagé. « Nous allons envoyer un préavis de 72 heu-

res, si d'ici ces trois jours un calendrier pour le déroulement des élections n'est pas établi alors une grève se déclenche automatiquement », lâche Hassane Youssouf, secrétaire général du SNEUC.

L'Assemblée exprime son regret de voir que tous les efforts fournis n'auront servi à rien. Dans ce contexte Hassane Youssouf explique qu'à la fin de l'année, ils n'y aura pas de validation de l'année universitaire en cours. « Il y'a des examens de deuxième session en cours. Ces derniers devront finir au plus tard samedi prochain et la conclusion est qu'il n'y aura ni correction ni validation de l'année jusqu'à ce que l'Université ait un président », prévient Hassane Youssouf.

L'institution universitaire est paralysée. Pour le syndicat, la situation actuelle est préoccupante raison pour laquelle le débat doit se durcir afin de faire réagir les pouvoirs publics. « Les autorités nous tournent en bourrique », insistent nos

interlocuteurs qui disent ignorer et l'origine et l'aboutissement de cette « mascarade ». A la demande du ministère de tutelle, le comité électoral a siégé récemment pour établir un nouveau calendrier électoral, ce dernier a choisi trois membres dont le secrétaire général du syndicat et le conseiller juridique de l'Université qui a établi un calendrier électoral mais au moment où celui-ci devait être validé, le président dudit comité était en mission à l'étranger et n'avait pas désigné un intérim.

« Qui en profite de cette crise ? », se demandent les responsables du SNEUC. « L'adage dit que si l'on meurt, on n'a pas peur d'être enterré », annonce Hassane Youssouf. A comprendre ce syndicaliste, le corps universitaire n'a aucune crainte quant à la suite des événements. « Nous avons étudié toutes les manœuvres des autorités. Nous n'avons aucune crainte... Si aujourd'hui nous sommes aculés à la grève, c'est que nous avons étudié toutes les



Hassane Youssouf le secrétaire général du Sneuc

solutions aux options des autorités », montre le secrétaire général.

Pour rappel, le premier tour de l'élection du président de l'Université a eu lieu le 7 mai dernier et le deuxième tour qui devait opposer Ahmed Ouledi à Abdoulhakim Mohamed Chakir une semaine après a été reporté pour des

raisons non élucidées. Pendant toute cette période, le SNEUC s'est exprimé, toutefois ni le ministère ni le comité électoral de l'institution n'a réagi pour une sortie de crise rapide. Jusqu'où ira ce bras de fer ?

A.O Yazid

PRÉ CAMPAGNE DU RÉFÉRENDUM DU 30 JUILLET

Karim Taki investi directeur de campagne



Meeting d'investiture de Karim Taki au poste de directeur de campagne du referendum

Presque 25 partis de la mouvance présidentielle se sont regroupés le week-end à Mbeni, chef lieu de la région Hamahamet-Mboikou. Sur place, Karim Taki a été investi officiellement au poste de directeur de campagne pour le référendum du 30 juillet prochain.

Le Ministre de l'intérieur, Mohamed Daoud reste ferme: « Le référendum aura bel et bien lieu à la date prévue ». C'était samedi à M'béni, lors d'un grand rassemblement qui a vu Karim Mohamed Taki Abdoulkarim investi directeur de campagne pour le « oui » au référendum constitutionnel du 30 juillet prochain.

Le choix de Karim Taki n'est pas

anodin. Fils de l'ancien chef de l'Etat Mohamed Taki Abdoulkarim, il jouit encore de la réputation de feu son père et semble s'imposer dans l'échiquier politique de la région, au sein du parti Undc.

Mohamed Chatur, directeur général de la société des Hydrocarbures, et natif également de cette région, voit en ce référendum le salut du pays. « Le chef de l'Etat, Azali Assoumani, a lancé des chantiers partout sur l'ensemble du territoire national. Mais avec l'actuelle constitution, beaucoup seront ralentis. Donc, il faut absolument des nouvelles réformes constitutionnelles », explique-t-il.

Confiant, M. Chatur est convaincu que le "oui" l'emportera « mais il faut penser au delà. Qui sera le por-

teur du projet de l'émergence 2030 ? (...) C'est Azali qui a lancé le slogan « un jeune, un emploi. Ce slogan est une réalité, pas un rêve », martèle ce dirigeant de la Crc.

Pour l'ancien cadî Said Ismael Said Hamadi, « pendant plusieurs années, nous étions là, sans électricité et les routes étaient quasiment impraticables. Azali est revenu, nous constatons des changements. Pour ce notable de M'béni, avec l'arrivée d'Azali au pouvoir, les choses ont changé. « On arrive à se déplacer paisiblement d'une région à une autre », s'est-il réjoui.

Ibnou M. Abdou

BANQUE

Une nouvelle agence Exim Bank à Moroni

Exim Bank Moroni élargit ses agences à Moroni. Vendredi s'est tenue la cérémonie inaugurale du nouveau bureau sis sur la route de la Corniche en présence du directeur général et du président du conseil d'administration de la maison.

Exim Bank ouvre sa deuxième agence dans la capitale, précisément un centre de prêt sur gage. Lors de la cérémonie inaugurale, qui était précédée d'un point de presse, le directeur général Guy Rwaburindi a rappelé qu'Exim Bank était la première banque commerciale en Union des Comores dotée d'une deuxième agence à Moroni. Pour M. Rwaburindi,

cette agence abrite tous les appareils sophistiqués permettant d'accueillir les clients souhaitant obtenir un prêt en mettant sur gage, leurs bijoux.

Cette agence est reliée à toutes les agences existantes sur le territoire national. « Désormais, nos clients pourront faire des opérations de base telles que les dépôts et les retraits d'espèce partout où ils se trouvent notamment ici, s'ils se trouvent à Moroni », lance le directeur. Exim a initié une nouvelle politique novatrice, notamment pour rapprocher les clients de leurs produits. Ce centre se veut être un modèle.

Devant la presse, le directeur a annoncé qu'Exim s'appropriait à instal-

ler un GAB, un guichet automatique bancaire. Ainsi, « tout client détenteur d'une carte visa internationale ou carte bancaire peut faire ses transactions à proximité facilement ».

Il annonce également que ses clients pourront accéder à un autre service, le Money Gram. « En un temps record, nos clients pourront recevoir ou envoyer de l'argent », a-t-il confié avant de remercier le conseil d'administration qui, selon lui, fait des « efforts extraordinaires ». Ahmed Thabite, président du Conseil d'administration, était également présent.

Ibnou M. Abdou



Une 2e Agence Exim Banque inaugurée à Moroni

ARRIVÉE DE LA MISSION DE L'UA

Souef El-Amine : "notre souhait, c'est de voir tout le monde à bord"

Le ballet diplomatique qui a marqué cette semaine a été au centre de la conférence de presse du ministre des affaires étrangères Souef Mohamed El-Amine. Le chef de la diplomatie comorienne qui, comme à son habitude, a fait un tour d'horizon avant d'aborder l'actualité nationale.

En une semaine, le pays était témoin d'un ballet diplomatique intense. Mais tout n'est pas lié à l'actualité du moment marquée par le referendum convoqué pour le 30 juillet et auquel l'opposition s'oppose énergiquement, si l'on tient compte des propos du ministre des affaires étrangères. D'abord, le dialogue politique entre une forte

délégation turque dont les échanges portaient sur divers domaines. Mais aussi le dialogue politique avec l'Union Européenne, notamment le projet de réhabilitation de la maison d'arrêt de Moroni était au centre des préoccupations.

Dans la même lancée, Souef Mohamed El-Amine a évoqué la mission marocaine conduite par Mounira Boucetta secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères du Royaume de chéri-fien. Il était question d'après le chef de la diplomatie comorienne surtout d'une commission mixte voir même, le renforcement des échanges diplomatiques par l'ouverture des ambassades.

Autre réception et qui n'est pas

des moindres, celle du ministre des affaires étrangères des Émirats Arabes Unis à la tête d'une forte délégation. Une visite qui intervient à l'en croire, après celle effectuée par le président de la République aux Emirats, après celle de Hamidou Karihila secrétaire d'État auprès du ministère des affaires étrangères, chargé du monde arabe. M. El-Amine Souef laisse entendre qu'une forte délégation est attendue à Moroni dans les semaines qui viennent, toujours dans le cadre des échanges bilatéraux avec les Émirats Arabes Unis.

Sur le volet politique, outre la réception, de Graham Maitland directeur du département des affaires politiques en tournée dans la

région, il y a eu l'arrivée de la mission de l'Union Africaine conduite par Ramtane Lamamra, haut représentant du président de la commission de l'UA. D'après le patron de la diplomatie comorienne, la mission séjourne à Moroni dans le cadre de l'actualité liée au referendum constitutionnel.

« J'ai rencontré le président de la commission de l'UA (...), je lui a faire part de l'évolution avant pendant et après les assises nationales. Et la logique veut qu'après les assises, les conclusions soient présentées à la population, d'où la nécessité des réformes. C'est une recommandation des forces vives de la nation qui ont participé aux assises ». Sur la question de savoir si l'on

foncera sans le large consensus voulu par la commission de l'UA, le ministre répond sans langue de bois.

« Notre souhait c'est de voir tout le monde à bord. Mais s'il y a des gens qui ne veulent pas, parce qu'ils ne veulent pas, cela fait partie de la démocratie. Vous n'allez pas les forcer. La plus grande démocratie au monde, ce sont les États-Unis et peut être l'Inde, mais est-ce que les américains sont soit démocrates, soit républicains. Je ne le pense pas », a-t-il rétorqué.

Maoulida Mbaé

AFFAIRE DE LA MARCHÉ DU VENDREDI 22 JUIN

12 mois de sursis requis contre Moustoifa, Wadaane et Razida

Arrêtés vendredi dernier et placés sous mandat de dépôt pour avoir mené une marche pacifique contre le pouvoir, Moustoifa Saïd Cheikh, Ibrahim Abdourazak et Ahmed Mahamoud Wadaane sont passés hier lundi devant le tribunal correctionnel de Moroni. Le procureur de la république a requis 12 mois d'emprisonnement avec sursis pour les trois dirigeants de l'opposition, pour « troubles à l'ordre public ».

Et rebelote ! Des membres de l'opposition dont Moustoifa Saïd Cheikh, Ibrahim Abdourazak (Razida) et Mahmoud Wadaane ont été arrêtés et placés en mandat de dépôt pour avoir manifesté vendredi dernier. Le procureur de la république accuse les trois responsables politiques du délit de « troubles à l'ordre public » pour avoir participé à une marche paci-

fique non autorisée. Hier lundi, les trois prévenus sont se sont présentés à l'audience et le procureur de la République a requis 12 mois d'emprisonnement avec sursis.

La défense a plaidé la relaxe pure et simple. « Ils ont invoqué l'article 96, alinéa 1er du Code pénal, et nous avons répondu par le même article, mais alinéa 2 et l'article 91 du même Code. Ils voulaient que nous prouvions qu'on a eu une autorisation avant de manifester, et nous leur avons rappelé les règles relatives à la charge de la preuve », explique Me Moudjahid Abdoulbastoi, un des avocats de la défense.

Pour Me Abdoulbastoi, il n'est pas normal que la justice ne s'occupe que des manifestants pacifiques « qui n'ont rien cassé ni saccagé », et qu'elle laisse libres des agents de la force publique qui ont agressé ces derniers en toute impunité et en violation des règles qui régissent la dispersion des manifestations.

« Mahamoud Wadaane a été blessé grièvement par des agents des forces de l'ordre. Une fracture trans-



Wadaane Moustoifa et Razida encourtent 12 mois avec sursis

versale du radius et une luxation complète de l'articulation semi-lunaire-cubitale. Et au final, c'est Mahamoud qui se retrouve en prison et les gendarmes qui ont fait cela ne sont pas inquiétés, même par une

enquête interne », regrette l'avocat. « Ce qui me révolte, c'est que face à des agissement pareils et à un comportement illégal vis-à-vis de Mahamoud et Moustoifa Saïd Cheikh, le juge n'ait pas trouvé le

courage de lever le mandat de dépôt de mes clients ». L'affaire est mise en délibéré pour le mercredi 27 juin prochain.

Mohamed Youssouf

AUDIENCE AVEC LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'UNICEF

Leila Gharagozloo-Pakkala quitte les Comores après un séjour de 3 jours

Leila Gharagozloo-Pakkala, directrice régionale de l'Unicef, a quitté Moroni hier après un séjour de 3 jours au pays. Elle a été reçue par le chef de l'Etat peu avant son départ. C'est la deuxième fois que Leila Gharagozloo-Pakkala vient en Union des Comores.

Dans le cadre de son travail, la directrice régionale de l'UNICEF est venue présenter au chef de l'Etat, les réformes

en cours, entamées par le nouveau secrétaire général au niveau du système de Nations unies. Elle est venue également présenter le programme des Nations Unies partout notamment en Union des Comores; un programme axé sur trois points essentiels à savoir l'objectif pour atteindre le développement humain durable, la nutrition et l'éducation.

Djaé Ahamada Chanfi, Conseiller chargé de la diplomatie auprès du chef de l'Etat avance que

sur le point de l'éducation, Mme Gharagozloo-Pakkala s'est rendue sur le terrain pour visiter quelques écoles. Par rapport aux réformes du système des Nations unies, « nous avons le programme déjà signé en 1992 », dira le conseiller de la diplomatie. La question des droits de

l'Homme a été au menu de la discussion entre le chef de l'Etat et la représentante régionale de l'Unicef. Les Comores sont appelées en janvier prochain à présenter l'agenda sur les droits de l'Homme aux Comores.

Ibnou M. Abdou

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

La Gazette des Comores

Directeur général

Saïd Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef

Elhad Saïd Omar

Rédaction

A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
A.O. Yazid

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariam Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Saïd Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

ATELIER SUR LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DES COMORES

Mieux se former pour sauvegarder notre patrimoine culturel immatériel

Dans le cadre du projet de renforcement des capacités aux Comores pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable, le ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Insertion professionnelle, des Arts et de la Culture et l'Unesco organisent un atelier de cinq jours (25 au 29 juin) au Golden Tulip.

Dans une grande cérémonie qui a réuni tous les acteurs culturels, le ministre de

chargé des Arts et de la Culture, Salim Mahamoud a montré les perspectives à apporter afin de développer le secteur. Ce projet financé à hauteur de 249 435 dollars américains par l'Autorité d'Abu Dhabi pour le tourisme et la culture (ADTCA) est le résultat d'une longue et large évaluation des besoins dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Sauvegarder la musique traditionnelle, évaluer les besoins et développer des propositions fiables afin de renforcer les cadres législatifs et institutionnels

pour une meilleure mise en œuvre de la convention de 2003.

Cet atelier est axé sur la familiarisation des participants avec la Convention du patrimoine immatériel, ses concepts fondamentaux clés, sa mesure et ses mécanismes en reconnaissant que sa mise en œuvre efficace dépend de la connaissance de toutes les personnes impliquées dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La stratégie globale de renforcement des capacités de l'Unesco a été mise en place avec le soutien du fonds du

patrimoine culturel immatériel et du budget du programme régulier.

249 435 dollars américains de ressources extrabudgétaires ont été mobilisés pour mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable. Ce généreux soutien a été accordé par l'ADTCA. Au menu des échanges,

les buts et les organes de la convention, les directives opérationnelles jusqu'à la coopération et l'assistance internationales pour un suivi idéal. L'évènement sera clôturé vendredi prochain avec une séance de questions/réponses.

A.O Yazid



A gauche au premier plan, Salim Mohamed Hafi ministre des sports

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date : 26 juin 2018

Avis d'Appel d'Offres No: AON/BIENS/PNLP/2018-01

Le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre à travers le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) sous financement via un don du fonds mondial sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir « un système électrique photovoltaïque au profit du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ». Ces Fournitures sont à livrer et à installer dans les locaux du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à Moroni.

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), Adresse : **Quartier Corniche BP 6512 Moroni**
Tél : +269 773 80 76
Email : saidoukari90@gmail.com

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande au service mentionné ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de « **vingt-cinq mille francs (25 000) Francs comoriens** ».

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard **le 23 juillet 2018 à 10 heures 00 min** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à **neuf cent mille francs comorien (900 000 KMF)**.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, **le 23 juillet 2018 à 10 heures 30 min** dans les bureaux du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP),

Adresse : **Quartier Corniche BP 6512 Moroni**
Tél : +269 773 80 76
Email : saidoukari90@gmail.com

Les offres doivent être valides pendant une période de 90 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

HABARI ZA UDUNGA

"Permis de rouler"

Non, ce n'est pas le titre du dernier film de l'agent 007, mais c'est le titre que nous avons choisi de donner à notre permis de conduire dans nos belles îles de la lune.

En effet, on peut légitimement se poser la question de savoir à quoi sert le permis de conduire dans les îles de la lune ? Cette question qui a l'air d'une boutade, mérite cependant d'être posée quand on voit comment les autos circulent dans la capitale. Pour les mauvaises langues, le permis permet au détenteur de rouler comme il veut. On oublie souvent qu'il faut d'abord connaître le code de la route. Mais quand on connaît le niveau de certains détenteurs du fameux sésame, on n'a pas du mal à imaginer le résultat sur ce « terrain » théorique.

L'irrespect dont nous faisons montre dans la circulation devrait interpellé plus d'un responsable. Prenons quelques exemples. La plupart des voitures qui partent de Caltex vers le quartier d'Irungudjani doivent en principe tourner à droite à leur arrivée au rond point de la Mission catholique. Malheureusement la plupart d'entre eux continuent tout droit pour filer vers le rond point de Gobadjou. Or c'est un accès interdit même si le panneau a fini dans une fonderie de marmite.

La mise en place des feux de signalisation ont permis d'instaurer un peu de discipline dans certains carrefours. Le problème est que dès que le feu passe à l'orange, les conducteurs au lieu de commencer à réduire la vitesse, se mettent dans

la peau d'un pilote de formule 1 pour passer avant que le feu ne passe au rouge. Aussi le risque d'un accident grave n'est pas loin.

Il y a aussi une question qui taraude les gens, à savoir qui est le responsable de la circulation routière à Moroni ? La gendarmerie ou la police ou les deux à la fois ? L'opinion aurait aimé, peut-être, avoir quelques informations à ce sujet.

Il faut savoir que la façon dont les différentes autorités s'y prennent pour régler la circulation dans une ville est un bon indicateur du fonctionnement des départements en charge de ce dossier. Entre la gendarmerie et la police, il faudrait une bonne harmonisation dans le déploiement des agents au niveau des points névralgiques (carrefours, sorties des écoles, marchés...), surtout lors des périodes de pointe, à savoir aux heures de rentrée et de sortie des écoles ainsi que lors des départs pour le week-end. Quand nous connaissons aussi le déficit de trottoirs et quand on voit des jeunes enfants damer le pavé pour aller à l'école, on a des sueurs froides à les voir faire du gymkhana sur quelque bout de trottoirs entre les voitures et les camions.

On notera cependant que sur le tronçon Marché-Dubaï vers le Palais de Justice, la gendarmerie fait un boulot qu'il convient de saluer, en attendant une harmonisation des feux de signalisation du côté du carrefour à l'angle du Cndrs. Paris ne s'est pas fait en un jour. Moroni aussi !

Mmagaza

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

COUPE DES COMORES

Le derby de Moroni a frôlé l'intolérable

Le stade de Moroni a vécu une journée dominicale très « volcanique ». Le derby des deux frères rivaux de la capitale a tourné au vinaigre à trois minutes de la fin du temps additionnel. Une bagarre générale entre les deux adversaires, avait éclaté. Grâce à l'intervention du capitaine Ismael Bacar, de Tota, du commissaire Bacar Ali, la situation est maîtrisée. Bonbon Djema valide les tickets pour les huitièmes de finale au détriment de Volcan (2-1).

Le derby de Moroni, Volcan club et Bonbon Djema, tenu le dimanche 24 juin 2018, comptant pour la 16e de finale de la coupe des Comores, phase régionale, a frôlé l'intolérable à trois minutes de la fin du temps additionnel. A l'horizon, depuis la 1ère minute du début de la confrontation, des étincelles ont suscité la frayeur. Les chocs à la limite du tolérable hachuraient de temps à autres la partie,

une partie aggravée par un arbitrage zigzagant.

Dans un cafouillage, dû à un mauvais dégagement du gardien de but adverse, Akuta de Bonbon Djema ouvre le 1er but (24e, 1-0). Au retour des vestiaires, le virevoltant Tchenko aggrave le score (60e, 2-0). Brusquement, une bagarre générale éclate. Elle est vite maîtrisée. L'entraîneur de Bonbon Djema reçoit un carton rouge. Le match reprend trois minutes après. Un débordement de Nabil permet à Djudja de réduire le score (92e, 2-1).

Commission de Discipline, incorruptible

Ce qui est regrettable, les encadreurs techniques respectifs avaient pris goût aux échanges des coups. Certains éléments des staffs techniques des deux équipes doivent faire l'objet d'une audition particulière si les rapports du Commissaire



au match et de l'arbitre central sont authentiques et justes. Nous rappelons que les entraîneurs qui crient sur les arbitres et/ou la table des officiels donnent un exemple négatif et un très mauvais esprit aux joueurs et aux supporters. Un entraîneur

digne doit être une source de sérénité et de fair-play. En cas de grosse tension, c'est lui qui va calmer ses joueurs, supporters, et redonner à chacun des consignes moralisateurs et techniques pour améliorer la situation. La Commission de

Discipline doit se montrer intransigeante, si des coups de téléphone ne viennent pas perturber son climat de travail et corrompre des membres.

Bm Gondet

COUPE DES COMORES, HUITIÈME DE FINALE

Le club Enfants des Comores décroche la qualification

Le duel inaugural des seizièmes de finale de la Coupe des Comores, phase régionale, avait opposé Enfants des Comores de Vouvouni à Rapid club de Moroni. Il a rendu un verdict, qui n'a pas déjoué les pronostics le jeudi 21 juin 2018 à Moroni. Vouvouni évolue en division supérieure. Il arrache la qualification au détriment des Moroniens, fraîchement promu en D2, par un score relatif

vement singulier (2-0), concrétisés par Fayale et de Saïd Ali Mze.

C'est universel. Les prétendants au titre, engagés en phase qualificative d'une coupe sont contraints de déployer un redoutable arsenal offensif afin de mieux maximiser les face-à-face. Un faux-pas s'avère fatal. Au stade de Moroni le jeudi 21 juin dernier donc, la hiérarchie des valeurs a été

respectée. L'analyse statistique effectuée montre que le club Enfants des Comores de Vouvouni a fait la différence technico-tactiquement. Apaisé donc par cette disparité stratégique, l'adversaire de Bambao a concrétisé ses deux buts depuis la 1ère période, grâce à la tonicité Fayale et de Saïd Ali Mze.

Le temps n'attend pas l'égalisation

L'ancien arbitre de Ligue, Madi Mouigni, reconverti en sympathisant d'Enfants des Comores explique cette courte victoire : « Les joueurs n'ont pas pris au sérieux le match. Depuis le ramadan, ils ont un peu relâché le rythme des entraînements. Les Moroniens étant un adversaire de moindre calibre, ils se sont permis de jouer avec excès de confiance. Vers la fin, Rapid club avait dominé le jeu. Il a failli renver-

ser la situation'. J'espère que cette imprudence va servir de leçon pour la suite de la compétition, et surtout pour le championnat de Ngazidja ». Vers la fin du temps réglementaire, Rapid s'est réveillé et a multiplié les actions offensives. Mais, le temps n'attendant pas l'égalisation, l'arbitre ordonne la fin de la rencontre en faveur des visiteurs (2-0).

Bm Gondet

STAGE DE FORMATION DES COACHES DES JEUNES

Un entraîneur doit être pédagogue et leader technique

Fidèle à son plan d'action, la Fédération de Football des Comores (Ffc) multiplie sur le territoire national des stages de formation des entraîneurs des U15. Le dernier, tenu du 18 au 20 juin 2018, a clos le niveau 1. A Moroni, Chamitet et Zeodine, deux instructeurs nationaux, ont encadré une vingtaine de stagiaires. La politique du genre semble ne pas enthousiasmer la Ffc. Les dames sont marginalisées.

La session est dirigée par deux instructeurs

La formation des encadreurs techniques pour le football des jeunes représente un des piliers fondamentaux de la politique de développement, érigée en cheval de bataille par Toienledine Anassi, vice-président de la Ffc, chargé de l'organisation des compétitions du football des jeunes, sur le territoire national. Anassi s'efforce de convaincre. «

Quelle que soit la catégorie et la division, un entraîneur se doit d'avoir un bagage technico-tactique suffisant pour bien assurer la formation de son groupe. Cette connaissance lui donne son autorité et son crédit. C'est ce qui justifie notre action, salvatrice ». A Ndzouani, Moili et Ngazidja, la formation n'est pas diplômante. Les stagiaires bénéficieront des certificats de participation. A Ngazidja, les apprentis de Mbadjini, Bambao, Hambou, Hamahamet et Washili sont encadrés par Chamitet Mohamed et Zeodine Abdou, deux formateurs d'expérience.

Fondamentaux et lecture du jeu

Les cours sont scindés en deux parties : Théorie et pratique. « On n'a pas envisagé des projections. Tout se déroule au stade. La théorie en marge de la pelouse synthétique et la pratique avec les ballons », explique Zeodine. Le technicien enchaîne : «

Parmi les axes prioritaires de la Ffc figure le football des jeunes. La formation, bien élargie, est basée sur l'endurance, la coordination, la technique de vitesse et beaucoup de jeux à thème variable».

Le stagiaire Largi Moimine s'occupe de l'Ecole de Football d'Étoile Polaire de Nyumamilima. Il est enthousiaste : « Tout se passe bien, malgré la très courte durée impartie à la formation (3 jours). Les exercices appliqués sont adaptés aux domaines d'action qui nous attendent. Nos encadreurs sont de vrais animateurs pédagogiques. Je conseille mes collègues de rester dans le football. Cette discipline forge l'ouverture, la fraternité et le fair-play ». En sport, la formation est un processus. A la trêve, pour mieux optimiser cette session, l'organisation d'un 2e regroupement est primordiale. Les fondamentaux individuels et collectifs, la lecture du jeu, etc. seront familiarisés.

Bm Gondet



La Gazette des Comores
l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

30 juillet 2018, un référendum constitutionnel tant attendu !

"Je ne pense pas comme vous, mais je me ferais tuer pour vous laisser le droit d'exprimer librement votre pensée"
écrit voltaire dans CANDIDE

L'élection du président AZALI Assoumani à la présidence de l'Union des Comores, le mois de mai 2016 a été voulue par l'ex-président SAMBI, son parti politique (JUWA), ses Amis, ses sympathisants et nombreux parmi ses disciples (en particulier ceux qui ont répondu à son appel en faveur du candidat AZALI) ; comme une porte ouvrant sur l'espoir. Ces nombreux électeurs ont montré qu'ils aspirent à la paix, à la stabilité de nos institutions, au changement de nos conditions de vie et, si possible en prime à la démocratie, comme tous les autres peuples de la région de l'Océan Indien, d'Afrique et de tous les pays du monde.

Oui, mais une autre raison pourrait justifier la position de ces électeurs comoriens : ils avaient perdu la paix pendant la période séparatiste et avec elle la démocratie dont ils ont senti le délicieux fumet passer sous le nez. Cependant, les électeurs aspiraient aussi à retrouver avec le nouvel élu, le président AZALI, un Etat qui fonctionnera correctement qui leur donnera du travail, la santé, l'éducation, la justice, la sécurité, la bonne gouver-

nance au lieu de leur donner envie de se révolter contre les gouvernants actuels. Quelle chance, le président AZALI a-t-il de réaliser ces aspirations en se conformant à l'actuelle constitution ou à une nouvelle au cas où le oui l'emportera lors du référendum prochain prévu le 30 juillet 2018 ?

Avant de répondre à cette question, il importe de situer le scrutin du mois de mai 2016 : cette élection présidentielle réussie, a corrigé l'autre élection ratée de 2006 dont Monsieur IBRAHIM HALIDI, était le candidat désigné par la CRC à l'époque. Ce rappel permet de poser deux questions :

- Suffit-il d'une élection réussie pour rendre possible ce qui ne l'était pas ?

- Est-ce sincèrement, l'actuelle constitution qui ne permet pas au président AZALI de s'atteler aux vrais maux qui rongent la société comorienne ? Si on observe de près l'action politique de l'équipe au pouvoir, ce n'est pas le temps qui fait défaut, c'est plutôt la volonté de changement et de lutte contre la corruption qui manquent sur leur feuille de route. Le bilan de deux

ans d'exercice du pouvoir est mitigé ; plusieurs institutions républicaines sont suspendues. Aucun contre-pouvoir n'existe réellement aujourd'hui. Les partis de l'opposition sont priés de se taire au risque de payer cher leur agissement.

Il ne reste plus qu'à travers un grand Boulevard lors du référendum du 30 juillet 2018 où la majorité se portera automatiquement en faveur du oui comme la période du parti unique en Afrique

Ce qui fait défaut ce n'est pas la constitution, c'est la mauvaise gouvernance. Il ne peut y avoir de solution de rechange de notre constitution parce qu'il ne peut pas y avoir je ne sais quel rêve politique calqué sur un modèle cohérent tout en étant son contraire.

On ne remplace pas une constitution pour s'éterniser au pouvoir avec ses proches. A cela, osons dire non, dès maintenant. Dois-je rappeler que pendant le mois de mai 2016, les électeurs comoriens, avaient, par goût de l'ordre, donné le pouvoir moins à un homme qu'à un couple : AZALI et SAMBI. Le fils et le père. Le premier pour l'avenir, le second à cause du passé. Le premier pare qu'il a montré du

caractère et du calme dans la tourmente, après avoir « ramassé le pouvoir » lorsqu'il était à terre en Avril 1999.

Le second parce qu'il est un héros historique après avoir réussi à chasser les séparatistes Anjouanais du pouvoir et libérer par la même occasion l'île, en mars 2008. Que le fils et le père (AZALI et SAMBI), continuent de régner et de gouverner ensemble, puisque leur couple rassure et stabilise le pays à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Mais, dès que le fils décide de se séparer du père, d'un coup, rompant le pacte non écrit que les comoriens venaient de conclure en mai 2016, il a fait reconnaître l'inquiétude et les observateurs attentifs, tentent de comprendre pourquoi ?

L'Ex-président SAMBI, lors de son retour à Moroni, le samedi 12 mai 2018, à son domicile, à commencer de donner un début de réponse : « il n'est pas d'avis favorable à l'organisation de ce référendum constitutionnel ». Et c'est la goutte d'eau qui a fait déverser la vase. Le pouvoir a décidé par conséquent d'aller vite, trop vite même à tel point que la sensibilité

est engagée plus que la réflexion ou le jugement, surtout dans cette approche décisive de l'électorat qui n'a pas le goût, le temps ou l'habitude de se consacrer à l'analyse. Cet homme, Ahmed SAMBI capable de séduire la foule : s'il lance un mot d'ordre contre le référendum du 30/07/2018, la population risque fort de le suivre et ce sera dommage pour le pouvoir.

Cette peur référentielle est la dernière arme dont Ahmed SAMBI puisse encore se servir. Je crois entendre sa voix, de nouveau son appel qu'il s'exprimera ainsi : référendum du 30 juillet 2018 ? Eh bien, non ! Ah : Non !

Quant au gouvernement, la consigne est, depuis le retour de l'ex-président SAMBI, fermeté, sévérité ;

Il oublie cette belle citation du philosophe ALAIN : « *Penser c'est dire non. Remarquez que le signe du oui est d'un homme qui s'endort. Au contraire le réveil secoue la tête et dit non. Réfléchir c'est nier ce que l'on croit comme vérité* ».

Professeur Djaffar MMADI
Université des Comores

REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO
110 000KMF*
Aller/Retour

Plus d'info

+269 328 69 69

*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com



AB Aviation